

M. CALDWELL: Je ne vois pas sur quoi il s'est appuyé pour parler ainsi.

Le président:

Q. Si tout le monde en faisait la demande, cela voudrait dire \$14,000,000?—R. Il calcule que 50 p. 100 des vétérans la demanderont.

Q. Pourquoi tous ne la demanderont pas? Si la chose est bonne pour 50 p. 100 pourquoi les autres 50 p. 100 ne la demanderaient pas?—R. Nous avons quelques districts où nos soldats se sont établis sur des terres qui ont augmenté de valeur. Je puis vous mentionner la Nouvelle-Ecosse et l'Île du Prince-Edouard où les terres n'ont pas subi de dépréciation. Il y a un grand nombre de colons qui n'ont pas été atteints par la déflation. Les vétérans sont d'avis que 50 p. 100 demanderont de profiter des avantages du projet d'une nouvelle évaluation.

Q. Mais vous-mêmes n'avez-vous pu faire une estimation?—R. Relativement aux frais d'administration, d'après le plan de M. Shaw, deux membres de la Commission à \$10 par jour coûteraient \$20; en travaillant disons une moyenne de 6 mois, soit 180 jours, la dépense serait de \$3,600 et dix bureaux entraîneraient une dépense de \$36,000.

M. Caldwell:

Q. Parlez-nous donc de vos estimations?—R. S'ils travaillaient pendant 12 mois de l'année ils nous coûteraient \$72,000. En comptant que la moitié seulement des vétérans profiteraient de ce projet, soit 10,000, l'inspection ne serait nécessaire que pour moins de la moitié des demandes, soit 5,000 inspections à \$20 chacune, ce qui représente une dépense de \$100,000. La dépense totale serait donc d'environ \$136,000. Si la Commission devait siéger pendant toute l'année et s'il fallait inspecter toutes les 10,000 terres la dépense totale serait de \$300,000. Voilà ce que coûterait la mise à exécution de ce projet. J'ai à faire un autre commentaire. Si on le désire on peut prendre ce qu'il y a de bon dans les deux propositions et l'incorporer dans un même projet: je veux dire l'exemption des intérêts, telle que proposée par M. Speakman, et une nouvelle évaluation, telle que proposée par M. Shaw. Si des objections existent contre le principe d'une réduction de capital, on peut aider aux colons individuellement sous forme d'une remise des intérêts. Dans ce cas-là le montant que représenterait la remise ou l'exemption des intérêts ne serait que l'équivalent de la réduction du capital tel que déterminée dans chaque cas en particulier. Je m'explique. Prenons le cas d'un prêt de ferme de \$4,000. Cette terre est soumise à une nouvelle estimation et la valeur en est réduite de 25 p. 100, soit \$1,000. Alors le colon doit \$3,000. Vous pouvez aider au colon de deux manières peu importe celle que vous choisissez. Vous pouvez réduire le capital de sa dette de \$1,000, ou vous pouvez lui donner quittance pour \$1,773 en intérêts.

M. Caldwell:

Q. Sur ses paiements au fonds d'amortissement?—R. Oui, précisément. C'est la même chose que de réduire le capital de sa dette de \$1,000.

Q. Un capital de \$1,000 remboursable en série représente \$1,773?—R. Lorsque vous accordez à un homme une réduction de \$1,000 sur le capital vous lui donnez plus de \$1,000. Vous lui faites aussi un cadeau des intérêts qui s'accumuleraient pendant 25 ans. De sorte que le choix que vous faites de l'une ou de l'autre des manières de venir à l'aide des colons n'est qu'une question de tenue des livres.

M. Brown:

Q. La différence essentielle entre les deux projets ne réside pas de ce côté-là. C'est plutôt une question de réduire franchement le montant de la dette ou de